

Nancy, le 15 septembre 2020

Le recteur de la région académique Grand Est
Recteur de l'académie de Nancy-Metz
Chancelier des universités

à

Messieurs les IA-DASEN
Mesdames et messieurs les chefs
d'établissement
Mesdames et messieurs les directeurs de CIO

Service des ressources humaines

N°...../2020/2021

Dossier suivi par

Correspondant Handicap et

Secrétariat CMC

Téléphone

03 83 86 21 03

03 83 86 26 41

Courriel

ce.drh@ac-nancy-metz.fr

2 rue Philippe de Gueldres

CO n° 30013

54035 NANCY Cedex

Accueil du public

du lundi au vendredi de 8h30

à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Objet : Allègement de service pour raison de santé
Campagne 2020-2021 pour l'année scolaire 2021/2022

Références :

- Articles R911-12 à R 911-30 du Code de l'éducation

Je rappelle à votre attention les articles cités en références relatifs au dispositif d'accompagnement des personnels titulaires enseignants des premier et second degrés, d'éducation et d'orientation confrontés à des difficultés de santé.

Ce dispositif prévoit la possibilité d'alléger le service de l'agent qui en fait la demande. L'allègement de service est **une mesure exceptionnelle**, accordée en raison de l'état de santé de l'agent qui continue à percevoir l'intégralité de son traitement.

Cet allègement doit être considéré comme une période **transitoire, limitée dans le temps**, qui doit permettre à l'agent de recouvrer la capacité d'assurer la plénitude de ses fonctions. Pour ce motif, cet allègement ne pourra faire l'objet d'un renouvellement.

La formulation de la demande se fera par le biais d'une application mise en ligne sur <https://partage.ac-nancy-metz.fr/>, rubrique "mes applications", "outils", "postes adaptés et allègements de service (PAA)".

Cette application sera ouverte du 1^{er} octobre 2020 au 9 avril 2021 à 23h59

Toute demande présentée après la clôture de cette campagne sera refusée.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la plus large diffusion de la présente circulaire et de veiller à l'information des personnels qui pourraient relever de ce dispositif.

Pour le recteur,
Par délégation
La secrétaire générale d'académie,

Pour le recteur,
Pour la secrétaire générale d'académie,
Le secrétaire général d'académie adjoint,
Directeur des ressources humaines,
Marie-Laure JEANIN

Laurent SEYER

Copies :

- Mesdames les assistantes sociales des personnels
- Mesdames les médecins de prévention